

« APPROCHE GENRE » :

QUELLES RÉALITÉS DANS LE MONDE PAYSAN DE L'AFRIQUE DES GRANDS LACS ?

HÉLÈNE CAPOCCI
OCTOBRE 2017



Être paysanne dans les Grands Lacs :
l'exclusion de l'Avoir, du Pouvoir, du Savoir.

Une approche homme-femme,
fruit d'une analyse contextuelle

« La femme doit être soutenue
et l'homme, éclairé »

L'espoir de la
« masculinité positive »

Pour que la Terre tourne plus **JUSTE** !

« APPROCHE GENRE » : **quelles réalités dans le monde paysan des Grands Lacs ?**

La prise en compte des « rapports de genre¹ » devient progressivement une étape incontournable - du moins formellement - dans les multiples sphères qui composent le domaine public : en politique, au travail, au sein des dynamiques citoyennes, dans les ONG et le monde associatif en général. Le secteur de la coopération au développement ne fait pas exception à cet égard. La Coopération belge a pleinement reconnu l'approche « genre » depuis 1999 et l'idée a depuis fait son chemin puisque la dimension du genre est aujourd'hui intégrée de façon transversale dans toutes ses interventions. Dans la région de l'Afrique des Grands Lacs aussi, le terme « genre » bénéficie d'un écho grandissant. Cette analyse est l'occasion de se pencher sur les significations de ce mot souvent mal interprété, au Nord comme au Sud, et de découvrir comment cette

question épineuse, et parfois délicate, est traitée au sein des communautés rurales des Grands Lacs.

Bien que l'action des partenaires d'Entraide et Fraternité concerne essentiellement le domaine de l'agriculture familiale, ce serait une erreur de considérer que les rapports hommes-femmes ne méritent pas une attention particulière. Le rôle essentiel que jouent les femmes dans l'agriculture paysanne n'est aujourd'hui plus à démontrer, pourtant leur travail reste peu visible et peu valorisé. Conscients qu'une **véritable souveraineté alimentaire ne peut être atteinte que si la femme est reconnue, respectée et écoutée dans les processus de décision**, de multiples actions sont menées dans ce sens par nos associations partenaires au Burundi et au Sud Kivu (RDC).

POUR RAPPEL...

A Entraide et Fraternité, nous considérons que « l'approche genre » est un outil d'analyse pour décrire les relations de pouvoir entre les hommes et les femmes. **La construction sociale et culturelle des rôles attribués aux femmes et aux hommes** entraîne une organisation sociale générant des inégalités entre les sexes. Ce concept ne nie pas pour autant les différences biologiques entre homme et femme. Pour plus d'informations, consultez la **Charte Genre d'Entraide et Fraternité** disponible sur notre site internet.

¹ « L'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes constituent une des clefs de voûte de la croissance et de la réduction de la pauvreté, du développement durable et de l'atteinte de tous les objectifs du Millénaire pour le développement ». Plus d'info sur https://diplomatie.belgium.be/fr/politique/cooperation_au_developpement/nos_activites/themes/consolidation_de_la_societe/genre

1

ÊTRE PAYSANNE DANS LES GRANDS LACS : l'exclusion de l'Avoir, du Pouvoir, du Savoir.

Lors de précédentes publications², il a déjà été démontré à quel point la situation de la femme paysanne était précaire et son quotidien, rude. Dans les Grands Lacs, le constat est le même : « Ici, les femmes vont au champ jusqu'à ce qu'elles s'usent³ ». De plus, la coutume, mêlée à une lecture parfois littérale des textes de la religion chrétienne⁴, et aux séquelles de la guerre (traumatismes et effets de déstructuration de la société), ont placé la femme dans une **situation de subordination à l'homme**. Notre partenaire de l'APEF (Association pour la promotion de l'entreprenariat féminin) explique cette condition par une triple exclusion de la femme : celle de l'Avoir, du Pouvoir et du Savoir.

AVOIR

Il est fréquent que les femmes de l'Afrique centrale n'aient qu'un **accès réduit aux biens**. Alors que la femme contribue aux revenus du ménage par la vente des excédents agricoles ou d'une petite activité génératrice de revenus, la tâche de **gérer l'argent du ménage** revient au chef de famille, c'est-à-dire à l'homme. Bien souvent, les femmes n'ont pas voix au chapitre en ce qui concerne l'attribution des revenus du foyer. La question de l'**héritage** est

aussi un sujet récurrent qui ne cesse de susciter d'interminables débats et qui est la plupart du temps source de conflits. Sur cette question, la situation entre le Burundi et la RDC diffère.

Au Burundi, il est très rare que la femme hérite des terres de sa famille ou de son mari car la loi ne prévoit pas de droits de succession pour les femmes. Les règles sont alors régies par la coutume⁵.

La loi congolaise, quant à elle, permet aux femmes de percevoir un héritage. Cette loi est le fruit d'une forte



2 Elles cultivent, qui récolte ? Paysannes et souveraineté alimentaire : quels enjeux ?, étude d'Entraide et Fraternité (2010) ; L'appât du grain, étude d'E&F (2012) ; « L'agroécologie : la panacée pour les paysannes ? », 2016 ; « Féminisation de l'agriculture ou féminisation de la survie ? », 2016. Publications disponibles sur <https://www.entraide.be/-plaidoyer>

3 Les citations entre guillemets sont des fragments de témoignages de membres de nos associations partenaires, de paysannes ou paysans actifs dans les projets ou de représentants politiques rencontrés à l'occasion d'un voyage sur le terrain en mai 2017.

4 « Transformer la masculinité. Rapport de synthèse pour la région des Grands Lacs : attitudes et pratiques sociales des hommes en matière d'égalité des sexes », étude réalisée à l'initiative de l'ONG Tearfund, 2014.

5 Cette question ardue est traitée par l'article de Doriane Henry de Frahan, « L'accès à la terre pour femmes au Burundi : le cas de la succession », compris dans l'étude d'Entraide et Fraternité à paraître en décembre 2017.

LE MOUVEMENT CONGOLAIS « RIEN SANS LES FEMMES »

Malgré les engagements pris au niveau national, à travers **l'article 14 de la Constitution** [qui prévoit la parité homme-femme dans l'accès aux études et aux postes de responsabilité], tout comme au niveau international, à travers la ratification de **la Convention sur l'Élimination de toutes les Formes de Discrimination à l'Égard des Femmes** et l'adoption de la **Résolution 1325 du Conseil de Sécurité des Nations Unies**, la République Démocratique du Congo a encore un chemin important à parcourir pour que les femmes soient présentes de manière égale aux hommes dans les instances décisionnelles.

En effet, en 2015, au niveau national, la RDC ne compte que 7 femmes ministres dans les 47 Ministères existants, seules deux femmes ont été nommées à la tête des 26 nouvelles Provinces et seulement 10 % de femmes siègent à l'Assemblée Nationale.

Partant du principe qu'il n'y aura pas de paix ni de développement durable en RDC sans les femmes, le mouvement « Rien Sans les Femmes » allie la mobilisation communautaire à des actions de plaidoyer au niveau local, provincial, national et international afin que soient effectivement mis en œuvre les engagements pris par l'État congolais en matière de parité.

Source : <http://riensanslesfemmes.org/rstf/qui-sommes-nous/>

mobilisation des mouvements de femmes dans le pays. Toutefois, la loi formelle entre en conflit avec la loi coutumière - accordant les biens au garçon aîné uniquement - qui reste une référence légitime pour les populations. Ainsi, dans les faits, l'accès à l'héritage pour les femmes congolaises comporte de nombreux obstacles. D'abord, les femmes doivent être informées de leurs droits, car la loi foncière n'a pas été vulgarisée. Dès lors, beaucoup de femmes ignorent qu'elles ont le droit d'être propriétaire. Il faut aussi que les femmes aient non seulement les capacités pour revendiquer leurs droits (savoir lire et écrire, savoir formuler des revendications, etc.) mais



aussi avoir le courage pour se lancer dans une telle démarche. En effet, tourner le dos à la coutume, c'est aussi affronter les conflits d'une part, intrafamiliaux et d'autre part, inter claniques, car la propriété d'une terre n'est pas une question individuelle : elle est éminemment collective⁶. Elle permet en effet la survie de familles « au sens élargi » et elle assure une reconnaissance sociale.

Ainsi, le pouvoir économique, social et symbolique de la femme est largement minimisé. Comme l'a exprimé l'un des partenaires : « Ici, quand on a la richesse, on a le pouvoir. Quand la femme a de l'argent en main, elle a le pouvoir de dire non, de participer aux décisions, d'être prise en compte, écoutée et valorisée ». L'argent est perçu comme un moyen d'émancipation de la femme.

POUVOIR

Bien que la participation politique des femmes soit en continuelle progression ces dernières années, la sous-représentation des femmes dans les instances de prise de décision reste une constante dans la région des Grands Lacs. Ce constat est valable pour tous les niveaux de pouvoir : national (exécutif et législatif), provincial et local (communes, collines, chefferies, villages, etc.).

A l'occasion des élections locales de 2015 en RDC, le mouvement de la société civile « Rien sans les femmes » a été créé pour réclamer la représentation égalitaire des hommes et des femmes dans les instances de pouvoir en RDC (voir encadré). Ce mouvement a mis en lumière le fait que cette représentation égalitaire est rendue impossible par divers facteurs : le niveau d'éducation universitaire ou d'études supérieures requis pour occuper le poste, la condition d'éligibilité financière (« frais de dépôt

⁶ Lebailly P., Michel B., Ntoto R., « Quel développement agricole pour la RDC ? », in : S. Marysse et J. Omasombo Tshonda (dir.), Conjonctures congolaises 2014. Politiques, territoires et ressources naturelles : changements et continuités, 2015, Cahiers africains, Paris : Editions L'Harmattan, p. 45-53.



DES FEMMES « GARDIENNES DES CLEFS »

Dans la région des Grands Lacs, il est communément admis que les femmes sont plus dignes de confiance que les hommes. Dès lors, c'est aux femmes que l'on remet les clefs de la caisse communautaire d'une association ou d'une coopérative. Cependant, une seule clef ne suffit pas, la sécurité du butin collectif doit être assurée par plusieurs cadenas, et donc par plusieurs gardiennes des clefs. En revanche, ce sont le plus souvent les hommes qui tiennent les cahiers de comptabilité en raison de leur éducation plus complète en la matière.

de candidature non-remboursable » toujours plus onéreux), l'absence de quotas de femmes sur les listes électorales ou dans les institutions, etc.⁷

Au Burundi, la Constitution prévoit une représentation d'au moins 30 % dans les postes électifs et à responsabilité dans l'Administration. Ceci est respecté au Sénat et au Parlement notamment. Néanmoins, il existe le risque d'instrumentalisation de « femmes quota », pour qui l'exercice de pouvoir se limite parfois au seul droit de présence. En effet, conscients de l'attention portée à la présence de femmes dans les sphères de pouvoir, il arrive que les partis choisissent des femmes qui jusque-là avaient un rôle de « petites mains » afin de respecter le quota requis de présence féminine sur les listes.

Ces femmes, qui n'ont pas nécessairement les compétences requises ou d'ambition politique particulière, sont de cette manière instrumentalisées au service du pouvoir en place. Du côté de la société civile, il existe également une plateforme nationale, le « Forum national des femmes ». Il s'agit d'un lieu de rencontre entre associations et décideurs politiques et où sont discutées les revendications des femmes.

En dehors de ces lieux de pouvoir « formels » où la participation des femmes reste un enjeu permanent, il en est d'autres où le combat des femmes se poursuit également de façon assidue, comme par exemple leur foyer ou encore les organisations paysannes. Traditionnellement, les femmes n'avaient pas le





« ON NE PEUT PAS HÉRITER D'UN DIPLÔME !
LA 1^{RE} RICHESSE, C'EST LES ÉTUDES »

droit de prendre la parole en public, et moins encore pour contredire un homme. À ce propos, les effets des sensibilisations réalisées par les associations locales au sujet du respect mutuel dans les ménages, de l'équilibre dans les relations hommes-femmes sont à présent visibles. Aujourd'hui, lors de fêtes ou de cérémonies, l'on s'attend à ce que les femmes s'expriment oralement de façon officielle devant l'assemblée, alors que ceci n'était pas intégré dans les mœurs il y a encore quelques années. Les femmes se considéraient « muselées à la maison », « oubliées du monde », « esclaves du foyer ». Selon la Gouverneur de la Province de Bujumbura rural, on constate des avancées : « la femme est en train de se lever pour dire qu'elle peut ». En effet, la femme a compris que la *bonne gouvernance* commençait d'abord par son foyer : répartir les revenus, prendre les décisions ensemble, inscrire les enfants à l'école sans distinction, etc.

De la même manière, les organisations paysannes étaient dirigées par des hommes, malgré le fait qu'elles étaient constituées majoritairement par des membres féminins. Or, les capacités de gestion des femmes, leur qualité de médiatrices et leur habilité à résoudre les conflits sont souvent reconnues et représentent par ailleurs des atouts précieux dans la gestion d'un collectif. Grâce aux formations orga-

nisées par nos partenaires dans le but de former les femmes à répondre aux exigences de certaines fonctions, il est aujourd'hui fréquent de voir des femmes occuper des postes à responsabilité : présidente, vice-présidente, membre du comité de surveillance, secrétaire, etc., ce qui n'était pas le cas il y a dix ans. Il reste que certains hommes refusent encore d'adhérer à des associations si celles-ci sont dirigées par des femmes. Toutefois, si une femme a été élue comme leader, elle sera respectée par tous, y compris par les hommes et les aînés, parce qu'elle aura été choisie par le collectif. Son poste est ainsi « légitimé » par le vote de l'ensemble des membres de l'organisation, donc reconnu.

SAVOIR

« On peut hériter des maisons, des champs, de comptes en banque, mais on ne peut pas hériter d'un diplôme ! La 1^{re} richesse, c'est les études⁸ ».

En Afrique centrale comme ailleurs, l'éducation est vue comme un tremplin pour le futur. Les enfants qui ont étudié ont plus de chance de s'en sortir, de trouver un travail et de moins dépendre de l'héritage des parents. Pourtant, lorsque les revenus des ménages sont limités, ce sont les garçons qui sont

7 Voir le site du collectif : <http://riensanslesfemmes.org/dossiers/dossier-elections/la-loi-electorale-revisee-fait-obstacle-a-la-participation-politique-des-femmes/>

8 Phrase prononcée par une femme de Bukavu participant à une formation sur l'héritage proposée par le CAB (Comité Anti-Bwaki), partenaire d'Entraide et Fraternité.

envoyés à l'école plutôt que les filles. Celles-ci aident leur mère dans les champs et les travaux ménagers. Pour réduire l'inégalité entre les sexes à l'école, celle-ci est devenue gratuite au Burundi. Aujourd'hui, les classes primaires sont fréquentées autant par les filles que les garçons. Ceci est un grand pas en avant, surtout quand il est affirmé que la génération précédente « ne voulait même pas entendre parler de la scolarisation des jeunes filles ». Il reste que les études supérieures sont fréquentées majoritairement par des garçons⁹.

Ensuite, le contexte sociopolitique instable et l'absence récurrente de devises de l'Etat en RDC et au Burundi induisent une difficulté supplémentaire : il arrive souvent que les fonctionnaires ne soient pas payés pendant des mois, voire des années. Afin de maintenir la continuité de l'éducation, ce sont alors les parents des élèves qui se cotisent pour offrir un salaire à l'instituteur. À cela, pour les parents, s'ajoutent les frais de matériel scolaire et les frais d'inscription. Le coût de l'éducation officielle varie entre 9\$ et 13\$/mois, montant qui est à multiplier par le nombre d'enfants. Cela représente

donc un coût non négligeable pour une famille de paysans dans des pays où le taux de fécondité est d'environ 6 enfants par femme. L'éducation, bien qu'elle constitue une priorité pour les familles, reste donc un défi majeur, en particulier pour les filles.

Conscientes de cela, les associations partenaires d'Entraide et Fraternité mettent en place des séances d'alphabétisation pour femmes adultes ainsi que des formations sur diverses thématiques : droits et citoyenneté, bonne gouvernance, techniques de gestion, notions de comptabilité, initiation au « genre », techniques agro-écologiques, prévention des violences, informations juridiques sur l'héritage, etc. Grâce aux formations suivies, les femmes rurales qui n'ont pas fréquenté l'école gagnent en confiance. En effet, ce qui empêche notamment les femmes de prendre la parole, d'exprimer une idée ou d'intervenir lors d'une prise de décision, c'est de croire qu'elles n'en ont pas la légitimité du fait de ne pas avoir été à l'école ou suivi de cours. Les formations reçues sont dès lors un enseignement précieux qui leur font prendre conscience qu'elles sont « capables », qu'elles ont des droits et qu'elles ont leur mot à dire.

« AVANT JE ME SENTAIS UNE FEMME AVEC MINUSCULE. MAINTENANT, APRÈS LES FORMATIONS, JE SUIS UNE FEMME AVEC MAJUSCULE ! JE ME SENS RECONNUE ET VALORISÉE PAR LES ENFANTS, MON MARI, LA FAMILLE. JE CONTRIBUE AU MÉNAGE ».

Brigitte, membre du CAB

« ILS ONT COMPRIS QU'ÉDUCUER UNE FEMME C'EST ÉDUCUER TOUTE UNE NATION ! ».

Dounia, membre d'APEF



⁹ Pour l'année 2011-2012, le pourcentage moyen de filles inscrites à l'Université du Burundi était de 17%, voir : http://www.diplomatie.gouv.fr/IMG/pdf/Burundi_fiche_curie_janvier_2014_cle0e918d.

2

UNE APPROCHE HOMME-FEMME, fruit d'une analyse contextuelle

« Pour parler du genre, il est nécessaire de se replacer dans le contexte africain, autant du point de vue culturel que sociologique ». Cette phrase énoncée par le Ministre du Genre du Burundi, Martin Niyabandi, est le type de phrase qui ponctuait souvent les discussions lors de nos entretiens au sujet du genre sur le terrain. Elle paraît peut-être évidente mais le message est essentiel pour comprendre les dynamiques sociales complexes qui régissent les relations entre les sexes.



Tout d'abord, notons que les associations partenaires qui travaillent avant tout en zones rurales défendent certes une « perspective genre¹⁰ » mais ne se définissent pas pour autant comme « féministes ». D'ailleurs, le terme « féminisme » n'existe pas en tant que tel dans les langues congolaises par exemple¹¹. Selon elles, ce terme est issu de la vision occidentale, trop connoté à un féminisme « revanche des femmes » qui ne convient pas au discours prôné par les associations locales au Burundi et en RDC. Comme le signale Aurélie Leroy, « le refus d'endosser l'identité fémi-

niste ne signifie pas que ces organisations ne partagent pas des revendications du féminisme, mais plutôt qu'elles se reconnaissent et s'organisent autour d'une **identité politique « femmes » qui fait davantage sens à leurs yeux¹²** ». L'enjeu de l'engagement pour la justice dans les relations hommes-femmes dans les Grands Lacs n'est donc pas seulement un enjeu social qui concerne les relations entre les sexes, mais il consiste aussi en un enjeu d'appropriation de cet objectif en fonction du contexte et des codes culturels qui y correspondent.

10 Attention accordée aux manifestations des inégalités de genre, à savoir les différences sociales établies dans un rapport de domination et de hiérarchisation entre les hommes et les femmes.

11 Kakunga S., « République démocratique du Congo : une certaine idée du féminisme », in : Etat des résistances dans le Sud. Mouvements de femmes, Collection Alternatives Sud, vol 22, n°4, 2015, Editions CETRI/Syllepse : Louvain-la-Neuve/Paris, p. 99-106.

12 Leroy A., « Recomposition des féminismes du Sud », in : Etat des résistances dans le Sud. Mouvements de femmes, p. 7-22.



L'histoire récente des multiples conflits armés qui ont eu lieu dans ces pays, l'instabilité politique et le climat d'insécurité qui y règne toujours, ont également une influence sur la façon d'aborder les rapports homme-femmes. Comme l'exprime Pascasie Kana, secrétaire exécutive de l'OAP (Organisation d'appui à l'Autopromotion) au Burundi : « Nous ne voulons plus de conflit. Nous ne sommes pas favorables à une vision d'affrontement qui n'aurait pas de bons résultats et qui ne ferait qu'alimenter les conflits dans les ménages ! On préfère les notions d'harmonie, de respect mutuel, de complémentarité qui sont vraiment porteuses de changements dans les relations hommes-femmes ».

Ainsi, les revendications portées par l'OAP en matière de genre font référence à **l'équité de genre** (dans les instances de prise de décision de l'organisation, dans l'appui aux producteurs), à **l'alphabétisation des femmes adultes** - dans le but d'augmenter leurs capacités de gestion et du pouvoir dans leur association - et au **renforcement de la participation citoyenne de la femme dans les instances administratives de prises de décision** (collines et communes)¹³. Ces revendications ont à voir avec la

recherche de majeure représentativité des femmes dans la société et l'augmentation des prises de décision par des femmes qui sont marginalisées dans une société dominée par les hommes. D'ailleurs, l'OAP ne limite pas son « approche genre » aux femmes : sont également pris en compte les jeunes, les anciens combattants, et les enfants. Cette approche tient compte de l'ensemble des personnes discriminées et mises de côté par le système patriarcal. « Nous défendons une approche unie de la famille ensemble et pas une vision atomisée du développement des femmes, des hommes et des enfants chacun de leur côté. Nous voulons la correction de l'injustice sociale pour tout le monde ! ».

En outre, quand il est mentionné de « l'émancipation de la femme », il s'agit avant tout d'une émancipation **sociale de la femme**. Nunu Salufa, coordinatrice et formatrice chez APEF en RDC, l'explique comme le fait d'« être considérée avec respect et dignité au sein de la famille, avoir des responsabilités dans les associations et les paroisses, être vue comme une personne à part entière qui peut cheminer avec l'homme dans le but de s'entraider et de décider ensemble ».

**« NOUS NE VOULONS PLUS DE CONFLIT.
ON PRÉFÈRE LES NOTIONS D'HARMONIE, DE RESPECT MUTUEL, DE COMPLÉMENTARITÉ »**

¹³ Brochure réalisée par l'OAP « Meilleures pratiques en matière de genre au sein de l'OAP ».

3 « LA FEMME DOIT ÊTRE SOUTENUE et l'homme, éclairé »

Au sein d'une telle vision, l'homme a un rôle essentiel dans le changement vers des rapports hommes-femmes équitables et respectueux. Pour cela, les associations envisagent différentes stratégies afin d'améliorer le statut de la femme dans la société.



L'ORGANISATION DES FEMMES EN ASSOCIATIONS, EN ORGANISATIONS PAYSANNES OU EN COOPÉRATIVES

« L'auto-prise en charge » est une notion fortement utilisée pour mobiliser les femmes paysannes à entreprendre une activité, mais il ne s'agit pas d'une approche centrée sur l'individu. Il est communément admis que « seule, on ne peut pas faire de l'autopromotion. Il faut être en groupe et avancer ensemble ! ». Par conséquent, les associations locales encouragent et facilitent la constitution d'organisations paysannes rassemblant des hommes et des femmes afin de mettre en commun les forces, les ressources et les expériences mais aussi favoriser l'élaboration d'un plaidoyer pour défendre les intérêts du collectif.

Le fait de participer à des réunions et au travail collectif du champ donne des occasions de sortir du foyer et d'avoir des préoccupations différentes. Ces réunions ont aussi pour objectif de « libérer la parole » des femmes qui doivent parfois affronter des parcours de vie douloureux, victimes de violences domestiques ou de viols commis par des membres de groupes armés. Le théâtre est par exemple un outil utilisé à cet égard par l'APEF¹⁴. Par conséquent, outre l'acquisition de savoirs et de compétences, l'organisation collective des femmes et les formations comportent une forte composante sociale qui contribue à alimenter la confiance en soi chez les participantes.



14 <https://www.fdh.org/-Apef-Association-pour-la-promotion-de-l-entreprenariat-feminin-.html>



LES FORMATIONS PRATIQUES QUI PERMETTENT AUX FEMMES DE CRÉER UNE ACTIVITÉ GÉNÉRATRICE DE REVENU (AGR).

Ces activités peuvent prendre diverses formes : revente de boissons ou de produits agricoles non transformés sur les marchés locaux ou le long des routes ; confection de savon à partir de la propre production d'huile de palme ; fabrication de vin d'ananas ou d'objets d'artisanat ; participation à des ateliers de teinturerie, de broderie ou l'ouverture d'un salon de coiffure. Ces différentes activités permettent aux paysannes d'apporter des revenus supplémentaires au ménage, en plus d'assurer la sécurité alimentaire de la famille.

Afin de lancer leur activité, les femmes ont besoin de crédit. Celui-ci peut être obtenu via un système de crédit rotatif au sein de l'organisation paysanne. Voyant que l'activité créée par sa femme fonctionne et est rémunératrice, le mari s'intéresse à ce qu'elle fait et valorise le travail de celle-ci. En effet, il est important de rappeler qu'à l'heure actuelle, l'agriculture paysanne est une activité qui est générale-

ment déconsidérée : « Comme **l'agriculture** s'est transformée en une profession de plus en plus **précaire**, elle en est venue à être considérée comme un **travail subalterne et dévalorisé**¹⁵ ». Dès lors, le fait que la femme soit l'initiatrice d'une activité qui génère de l'argent modifie positivement la considération des maris et des autres membres de la famille : une telle femme mérite le respect. Dans ce contexte, il est plus probable que le mari fasse confiance à sa femme afin qu'elle puisse gérer une partie des revenus du foyer.

C'est donc grâce à leur apport économique que les femmes gagnent en considération. Afin d'être inclus dans cette dynamique et se sentir également valorisés, les hommes apportent généralement leur soutien dans les tâches de comptabilité ou administratives. Il n'empêche que ce sont les femmes qui sont à la tête de la petite entreprise qu'elles ont créée, ce dont elles sont fières.



LES RENCONTRES MIXTES ET LA RUSE DES « FAUX-COUPLES »

L'approche du genre chez nos partenaires se veut inclusive et mixte : les hommes sont invités à chaque étape de sensibilisation. Leur participation effective, condition pour le changement, reste malgré tout un défi.

Il faut tout d'abord dépasser le stade de la méfiance : « Que font ces femmes ensemble, quel est l'agenda caché ? ». Par la suite, la curiosité l'emporte souvent et le mari se rend aux activités proposées¹⁶ et pose des questions. Lors de ces rencontres, il est très

¹⁵ Lwambo D., « Avant la guerre, j'étais un homme » : Hommes et masculinités dans l'est de la RD Congo, étude réalisée à l'initiative de Heal Africa, Goma, 2011.

¹⁶ Il est souvent plus stratégique d'amener l'approche genre via le biais d'une autre thématique. Ainsi, par exemple, une formation sur la bonne gouvernance dans les associations ou les foyers abordera la question d'une gestion partagée des revenus, la transparence, et la prise de décision en commun entre hommes et femmes.



« QUAND IL Y A DES PROGRAMMES ORIENTÉS UNIQUEMENT VERS LES FEMMES, ET QUI INTÈGENT SEULEMENT LES FEMMES, ÇA NE DONNE PAS DE BONS RÉSULTATS. IL FAUT INTÉGRER LES HOMMES ».

Martin Nivyabandi, Ministre du Genre au Burundi

important que d'autres hommes soient présents afin d'appuyer le discours tenu et lui donner davantage de crédit. Pour cela, l'APEF a eu l'idée de créer des « faux-couples » composés « d'hommes du millénaire » qui ont compris l'importance d'améliorer la situation des femmes. Ceux-ci sont écoutés par les autres hommes qui sont alors susceptibles de changer de comportement. S'ils constatent les améliorations dans les conditions de vie du foyer, ils deviennent à leur tour des « sensibilisateurs ». En accordant à leur femme plus de liberté et de confiance, les hommes se rendent compte qu'elles sont le moteur du bien-être collectif.

En effet, comme nous le répètent nos partenaires, si les hommes sont les seuls à tenir les comptes, l'argent risque de disparaître dans la boisson ou

dans l'octroi d'une deuxième ou une troisième femme, synonyme de richesse et de prestige social. Tandis que si la femme tient en partie le portefeuille, elle va prioriser la scolarisation des enfants (filles comme garçons), garder un fond de sécurité en cas de frais en soins de santé, améliorer la qualité nutritionnelle et la quantité de la nourriture, l'achat de vêtements, l'achat de chèvres pour obtenir du fumier à répandre sur les champs afin d'améliorer les récoltes, etc. **Les bienfaits sont manifestes pour l'ensemble de la famille et permettent une amélioration générale des conditions de vie.** Un suivi est assuré par des animateurs volontaires des associations afin de vérifier que l'apprentissage acquis lors des formations est effectivement appliqué.



LA SENSIBILISATION DE LA FEMME EN TANT QUE CITOYENNE

Grâce aux formations, les composantes d'une « éducation civique » sont transmises également à ces femmes paysannes. Des séances d'informations sont organisées concernant leurs droits à l'héritage par exemple ou à propos des taxes frauduleuses. En effet, il n'est pas rare que des agents de l'administration réclament des taxes fictives, profitant de la désinformation des populations ignorant leurs droits et devoirs. Les formations données par les associations locales ont aussi un effet « boule de neige ». Les personnes formées transmettent le contenu de ce qu'elles ont appris dans leur village, leur paroisse, etc. La chaîne de savoirs se prolonge ainsi pour prendre la forme d'une « formation continue ».

« AVANT LA FORMATION, JE NE SAVAIS PAS COMMENT ENTAMER LES CAUSERIES AVEC MON MARI ET MES ENFANTS. MON MARI ÉTAIT UN PEU DUR AVEC MOI. J'AI DEMANDÉ À APEF D'ORGANISER DES RENCONTRES MIXTES. NOUS AVONS BESOIN DE CES RENCONTRES POUR PROMOUVOIR LA COMPLÉMENTARITÉ ENTRE HOMME ET FEMME. MON MARI EST SORTI DE L'IGNORANCE. AUJOURD'HUI NOUS FAISONS UN PARTAGE DES TÂCHES MÉNAGÈRES, IL Y A UNE HARMONIE DANS NOTRE MÉNAGE ».

Marion, membre de l'APEF

Cet *empowerment* global des femmes les amène à réfléchir sur leur rôle et leur place dans la société. Par exemple, certaines d'entre elles se sont présentées aux élections locales au sein de leur village ou de leur commune. D'autres sont devenues chefs de quartier ou ont même intégré le pouvoir coutumier, traditionnellement réservé aux hommes. Ces expériences induisent également, chez les femmes en formation, un questionnement vis-à-vis de la situation politique de leur pays qui exclut les femmes des instances décisionnelles. L'action des associations locales contribue ainsi à un processus de « politisation » et de « responsabilisation civique » des femmes.



4 L'ESPOIR DE LA « MASCULINITÉ POSITIVE »

En RDC, le concept de « masculinité positive » est en train d'être développé par les membres de la société civile dans le but de donner une place aux hommes comme acteur changement pour une équité entre les genres.

Dans la culture de la Région des Grands Lacs, la masculinité est associée à une affirmation d'autorité et de pouvoir, notamment caractérisée par l'indépendance financière. L'homme est aussi censé être le garant de la cohésion sociale qui appelle au respect. Plus particulièrement, dans le milieu agricole, un homme respecté est celui qui est propriétaire d'une exploitation grâce à laquelle il peut faire vivre sa famille. Or, le contexte économique actuel et l'instabilité politique rendent l'acquisition et l'entretien d'une terre de plus en plus difficiles (déplacement de populations, pillage des récoltes et du bétail ou occupation des terres par des milices)¹⁷.

Les conflits fonciers font l'objet de plus de 70 % des cas de conflits présentés devant les cours, tribunaux et instances de médiation de la majorité des pays africains¹⁸. Ce chiffre significatif met en évidence l'importance et la complexité de la thématique de l'accès à la terre dans ces pays. En effet, nombreux sont les **risques de dépossession des paysans**¹⁹ : la situation d'**exigüité des terres dans certains cas comme au Burundi** ; la pression démographique ; les **menaces d'expropriation des paysans de leurs terres** pour des projets immobiliers ou d'extension urbaine ; des prospections pour l'exploitation minière ; des parcs nationaux ou des réserves classées ; des accaparements de terres par les élites locales ou des investisseurs étrangers pour l'agro-business ou l'exploitation forestière, etc.

Bref, l'homme n'est souvent plus en mesure de répondre aux critères traditionnels de masculinité car ceux-ci sont en décalage avec la réalité, mouvante et imprévisible. Cette situation a amené les femmes à endosser de plus en plus de responsabilités quant à leur rôle de soutien dans les foyers (travaux agricoles, activité économique, etc.). Le fait que la femme doive prendre en charge des activités traditionnellement associées aux hommes accentue,

chez les hommes, le sentiment de perte de valeur personnelle et d'identité masculine. Ces éléments expliquent en partie les raisons pour lesquelles les associations locales optent pour une approche inclusive. Les hommes doivent pouvoir être actifs dans les dynamiques de changements sociaux et être en mesure de se reconnaître dans une identité positive, sinon le risque est de provoquer davantage de frustrations chez eux et une attitude de rejet. Être attentif à cet aspect est donc considéré comme indispensable, surtout lorsque l'état de crispation sociale se manifeste de façon négative, voire violente, envers les femmes.

Notons également que, comme mentionné précédemment, les générations d'adultes dans les Grands Lacs portent des blessures liées aux périodes de conflits armés récents. Les hommes, femmes et enfants témoins ou victimes de violences brutales sont très nombreux. Dès lors, un travail d'éducation spécifique avec les jeunes est primordial afin de lutter contre la banalisation de la violence, de mettre un terme à la culture de l'impunité et de transmettre une vision positive de la masculinité qui soit compatible avec les bouleversements multiples et rapides qui jalonnent la vie en société au XXI^e siècle²⁰.

¹⁷ Lwambo D., op. cit.

¹⁸ Nyenyezi Bisoka A., « Burundi : Résistances paysannes à l'accaparement des terres », p. 35-42, et Ngalamulume Tshiebue G., « République démocratique du Congo : le défi de la structuration à l'échelle nationale », p. 75-82, in : Etat des résistances dans le Sud : les mouvements paysans. Collection Alternatives Sud, vol 20, n°4, 2013, Editions CETRI/Syllepse : Louvain-la-Neuve/Paris.

¹⁹ Idem.

²⁰ « Transformer la masculinité. Rapport de synthèse pour la région des Grands Lacs : attitudes et pratiques sociales des hommes en matière d'égalité des sexes », op. cit.

CONCLUSION

Des forces vives bouillonnent ici et là pour des rapports de genre plus égaux. De façon encourageante, on constate que des changements sont déjà en cours, y compris dans les campagnes : la fréquentation des filles augmente dans les écoles comme celle des femmes dans les instances de prises de décision ; des hommes aident aux récoltes dans les champs ou dans certaines tâches domestiques et sont davantage présents au sein du foyer. Les garçons sont également mis à contribution pour alléger les tâches habituellement attribuées à leur mère ou à leurs sœurs. Même si ces nouveautés vont à l'encontre de tabous coutumiers, les femmes ont conscience qu'elles doivent éduquer leurs enfants de façon à ce que l'équité entre les genres se poursuive. Ainsi, ces femmes déterminées à prendre leur destin en main reconnaissent la nécessité d'inscrire cette démarche dans la durée.

Dès lors, loin d'appliquer « une consigne genre » imposée par les programmes des bailleurs de fond (nationaux ou internationaux), on constate que nos partenaires effectuent un réel travail de *réappropriation* de l'approche genre. Celle-ci est remaniée à leur façon afin qu'elle fasse sens dans le contexte historique, socioéconomique et culturel qui est le leur.

Mener des réflexions et des actions pour faire en sorte que les rapports de genre soient pris en compte de façon systématique et à tous les niveaux, le défi est relevé haut la main !

« QUE LA JUSTICE SOIT FAITE AU SEIN DES RELATIONS HOMMES-FEMMES, CAR LES FEMMES FONT UN TRAVAIL FORMIDABLE ET NOUS VOULONS QU'ELLES PRENNENT LA PLACE QU'ELLES MÉRITENT DANS LA SOCIÉTÉ ! »

Nunu Salufa,
coordinatrice et formatrice chez APEF

ANALYSE

de Campagne 2018

Avec le soutien de



FÉDÉRATION
WALLONIE-BRUXELLES
CULTURE.BE

Avec le soutien de
LA COOPÉRATION
BELGE AU DÉVELOPPEMENT .be

ENTRAIDE &
FRATERNITÉ